



Pôle Arrêtés

22/AR68

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service

Affiché
le 10 NOV. 2022

22/AR68 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MONSIEUR LUC DE SAINT-SERNIN, 12^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'arrêté 20/AR28 du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Laurent JEROME, 6^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Sécurité, Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance, Police Municipale Administrative et Emplacements et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

VU l'arrêté 22/AR39 en date du 22 juillet 2022, portant nouvel ordre de nomination des Adjointes au Maire et plaçant Monsieur Laurent JEROME au 6^{ème} rang,

ATTENDU que Monsieur Laurent JEROME, 6^{ème} Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 15 novembre 2022 au 25 novembre 2022 inclus,

ATTENDU que, dans un souci de bonne administration, il convient durant cette période, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, 12^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de signature, pour la période du 15 novembre 2022 au 25 novembre 2022 inclus, et sera habilité pendant cette période à signer dans le cadre des domaines suivants :

- SECURITE
- TRANQUILLITE PUBLIQUE
- PREVENTION DE LA DELINQUANCE
- POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE
- EMBLEMENTS

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de



titres de recettes,

- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre des domaines « Sécurité et Tranquillité Publique » :

- les arrêtés relatifs à l'évaluation comportementale des chiens dangereux,
- les arrêtés relatifs au permis provisoire de détention d'un chien de 1° et 2° catégorie,
- les arrêtés relatifs aux permis de détention d'un chien de 1° et 2° catégorie,
- les lettres de mise en demeure et arrêtés personnalisés pour non-respect de la réglementation canine,
- les demandes de cartes Professionnelles des agents de la Police Municipale,

Dans le cadre des domaines « Police Municipale Administrative » :

- les autorisations de fermetures tardives touristiques,
- les autorisations de débits de boissons temporaires (buvettes),
- les déclarations d'emploi du feu,
- les déclarations de piégeage par les propriétaires possesseurs ou fermiers à titre personnel sur leurs propriétés,
- les paraphes sur les livres de bijouterie,
- les déclarations de licence des Débits de Boissons et Restauration (ouverture, mutation et translation),
- les fichiers concernant la viticulture et l'oléiculture,
- les déclarations de syndicats professionnels (récépissés de création, de modification des statuts et bureaux),
- les dossiers de médailles du travail,
- toutes pièces afférentes au service des Objets Trouvés,
- les attestations d'accueil des étrangers,
- les exonérations de paiement relatives à la mise en fourrière de véhicules,
- les titres de séjour – première demande de carte de résident.

Les arrêtés et les pièces relatives :

- au fonctionnement du système de contrôle d'accès des voies publiques réglementées en zone piétonne,
- à la circulation à l'intérieur des zones piétonnes,
- à la réglementation sur les accès à ces zones piétonnes,

Dans le cadre du domaine « Emplacements » :

- la délivrance, le suivi, le contrôle et la perception des autorisations d'occupation du domaine public communal (permis de stationnement et permissions de voirie) et notamment celles relatives :
 - aux marchés,
 - aux étalages et de terrasses (ouvertes, couvertes et fermées),



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

- aux kiosques et sanitaires publics,
 - aux auvents, stores, enseignes ainsi que toute autre occupation en surplomb du domaine public,
 - aux ventes et manifestations occasionnelles sur le domaine public (cirques, concerts...),
 - aux représentations commerciales ou expositions (foires, braderies et salons)
 - aux emplacements pour les ventes en stationnement par véhicule, remorque et voiture à bras,
 - aux ventes au déballage et notamment vide-grenier, bourse aux jouets,
 - aux autorisations délivrées sur le fondement des dispositions tirées de l'article R.431-13 du code de l'urbanisme,
- la délivrance et le contrôle des autorisations de pose d'enseignes commerciales (instruction, installation, suivi, mise en demeure, procès-verbaux, astreintes et toutes procédures y afférentes),
- l'application de la réglementation des voitures de petites remises et notamment les mutations, les transferts, les changements de carte grise, les locations de taxis, les changements temporaires de véhicules, les fiches de détaxe...,
- la mise en œuvre et le suivi des opérations nécessaire à la perception de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et l'établissement des documents nécessaires à cette fin,
 - les avis sur les demandes de rattachement à la commune de Toulon,
 - l'ensemble des documents relatifs à l'occupation du domaine public (autorisation, retrait d'autorisation...) concernant l'exploitation des cabines téléphoniques et transformateurs,
 - les arrêtés et autorisations de voirie relatives aux palissades, grues, échafaudages.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Monsieur Laurent JEROME, 6^{ème} Adjoint au Maire et à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, 12^{ème} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 7 novembre 2022

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :



Acte à classer

22AR68

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-10T11-06-39.00 (MI241021539)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20221107-22AR68-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 22/AR68 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE DE MONSIEUR LUC DE SAINT-SERNIN, 12ème ADJOINT AU MAIRE

Date de décision : 07/11/2022



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Délégation de signature

Acte : 22AR68.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/11/22 à 11:06

Par MASIELLO ID Elodie

Transmis

Date 10/11/22 à 11:06

Par MASIELLO ID Elodie

Accusé de **réception**

Date 10/11/22 à 11:17